

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4032-2018, PHASE 2**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2 À GAZIFÈRE INC.

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

A. LE GAZ PERDU

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0015, GI-8, Document 1, page 2, lignes 14 à 27 :

Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel perdu en deçà du seuil de 1%. Le taux du gaz perdu de 2017 présenté à la pièce GI-10, document 1.2.1, est de 1,27 %, soit supérieur au taux de 1 % décrété par la Régie. Gazifère a donc effectué une analyse de la situation et a découvert que l'estimation de consommation effectuée au mois de décembre 2017 était loin de correspondre à la réalité de la consommation pour ce dernier mois. En effet, le taux de gaz perdu réel de l'année 2017 résultait en grande partie des volumes estimés du mois de décembre 2017. Ainsi, quelques semaines après la fermeture de l'année tarifaire 2017, Gazifère a pu comparer les données réelles du mois de décembre 2017 avec les données estimées. L'écart était substantiel, puisqu'en utilisant les volumes réels de décembre 2017, le taux de gaz perdu devient alors 0,84 %. Considérant que cette explication permet de ramener le taux de gaz perdu en 2017 en-deçà du seuil de 1 % décrété par la Régie, Gazifère n'a pas jugé opportun de déposer des analyses additionnelles des causes du gaz naturel perdu.

- ii) **Jacques FONTAINE pour SÉ-AQLPA**, Dossier R-4003-2016, Phase 1, Pièce SÉ-AQLPA - 009, SÉ-AQLPA 1, Document 1, Tableau 5, page 10 :

Gaz perdu au 31 décembre (% des achats)	Source
2013	1,33
2014	0,90
2015	0,37
2016	0,94

Demande(s) :

- a) Est-ce la première année que Gazifère révise ainsi le taux de gaz perdu en affinant les données de consommation du mois de décembre ? Veuillez élaborer et justifier.

Réponse 1 a) :

Gazifère n'a pas révisé le taux du gaz perdu. Gazifère a plutôt offert l'explication du dépassement du taux de 1% de gaz perdu (pièce GI-10, Document 1.2.1, page 1 de 1, note 2).

Ce dépassement découle d'une particularité liée à l'année 2017. À chaque fin de mois, Gazifère procède à une estimation des volumes non facturés pour les fins de présenter l'information financière de l'entreprise. Cette estimation est utilisée également au mois de décembre.

En 2017, les derniers jours du mois de décembre ont été particulièrement froids. Dans le cadre de l'enquête pour tenter d'expliquer ce dépassement du taux de 1 %, Gazifère s'est aperçue que les estimations de volumes de décembre 2017 avaient été largement sous-estimées comparativement aux volumes réels. En évaluant l'impact de cette sous-estimation, il s'est avéré que ce phénomène avait mené au dépassement du taux de 1 %.

- b) Que deviendraient les taux de gaz perdu montrés au tableau 5 de la référence ii, si le même traitement de la consommation du mois de décembre leur étaient accordés ? Veuillez déposer un tableau à cet effet.

Réponse 1 b) :

Gazifère considère que cette demande dépasse le cadre du présent dossier.

B. LES RÉSULTATS DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZIFÈRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Références :

- i) **GAZIFÈRE**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0073, GI-17, Document 1, page 4 :

Les résultats du PGEÉ 2017 sont principalement explicables par l'absence de participants dans plusieurs programmes. En 2017, Gazifère a dû composer pendant plusieurs mois avec l'absence d'un employé dédié à l'efficacité énergétique. En effet, la gestion du PGEÉ est assurée par l'équivalent d'un employé à temps complet. Or, les tâches de ce poste étaient divisées entre deux personnes et l'une de ces deux personnes a été promue dans un autre poste au sein de Gazifère. Le départ de cet employé aura notamment eu pour effet de limiter les efforts de démarchage et de promotion du PGEÉ affectant du même coup les résultats du PGEÉ.

Par ailleurs, notons que la décision relative au PGEÉ 2017 a été rendue plus tard qu'à l'habitude¹, soit en mars 2017, et qu'elle a nécessité une mise à jour du processus de participation de tous les programmes offerts par Gazifère.

*Conséquemment, le processus de préadmission mise en place de manière facultative a dû devenir obligatoire. Pour respecter cette demande, Gazifère a suspendu les programmes (à l'exception de **Trousse d'économie d'eau chaude** – volet abaissement de la température du chauffe-eau et **Supplément MFR**) le temps de revoir la démarche de participation, d'adapter le formulaire de préadmission, de mettre à jour les processus de traitement des demandes, de modifier les textes descriptifs sur le site web et d'informer les employés de Gazifère et les installateurs des nouvelles modalités de participation.*

Demande(s) :

- a) Pouvez-vous établir la proportion de la baisse qui est respectivement due aux causes suivantes :
- Le départ de l'employé;
 - Au retard de la décision;
 - Du fait de rendre le processus de préadmission obligatoire.

Réponse 2 a) :

Le rapport annuel présente et justifie les écarts importants entre les données prévisionnelles et les résultats réels en fin d'année. Les facteurs qui expliquent la performance ou la sous-

performance du PGEÉ sont souvent nombreux et il est difficile de quantifier avec précision l'impact de chacun d'entre eux. Toutefois, considérant que les tâches associées à la gestion et à la promotion du PGEÉ étaient assurées par l'équivalent de deux personnes à temps partiel (ce qui représente l'équivalent d'une personne à temps complet), il est évident que le départ de l'employé aura eu des répercussions à plusieurs égards.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence : GAZIFÈRE, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0073, GI-17, Document 1, page 5 : Le programme trousse d'économie d'eau chaude, – volet abaissement de la température du chauffe-eau.

Demande(s) :

- a) Pour quelles raisons la baisse de température dans les chauffe-eau chez Gazifère n'entraîne pas de préoccupation de légionellose comme c'est le cas chez Hydro-Québec Distribution au [Dossier R-3986-2016 Phase 2, Pièce B-0081, HQD-7, Doc. 1](#) ?

Réponse 3 a) :

Gazifère a déjà mis en place les mesures nécessaires pour respecter la réglementation applicable en ce qui a trait à l'ajustement de la température des chauffe-eau à gaz naturel. Gazifère ne comptabilisera pas d'économies d'énergie associées à cette mesure dans le cadre du PGEÉ 2018. L'abandon du programme est à prévoir dans le cadre du prochain PGEÉ de Gazifère.

- b) Veuillez confirmer que les mêmes préoccupations de légionellose que celles exprimées Hydro-Québec Distribution au [Dossier R-3986-2016 Phase 2, Pièce B-0081, HQD-7, Doc. 1](#) s'appliquent également au programme trousse d'économie d'eau chaude de *Gazifère inc.* en ce qui concerne les chauffe-eau. Sinon veuillez expliquer.

Réponse 3 b) :

Gazifère le confirme.

- c) Veuillez énumérer les contacts et discussions tenus entre *Gazifère inc.* et les autorités de santé publique à ce sujet.

Réponse 3 c) :

Au cours des derniers mois, Gazifère a eu des discussions avec des représentants de la Régie du bâtiment du Québec à ce propos.

Gazifère cessera de comptabiliser des économies d'énergie associées à cette mesure dans le cadre du PGEÉ 2018 et l'abandon du programme est à prévoir dans le cadre du prochain PGEÉ de Gazifère.

- d) Est-ce que ces préoccupations de légionellose ont affecté le programme trousse d'économie d'eau chaude de *Gazifère inc.* en ce qui concerne les chauffe-eau ou amené *Gazifère inc.* à modifier ce programme ou sa livraison. Veuillez élaborer et décrire. Sinon veuillez expliquer.

Réponse 3 d) :

Gazifère n'effectue plus la promotion de l'abaissement de la température des chauffe-eau à gaz naturel dans la section *Conseils pour économiser l'énergie* de son site web.

Gazifère cessera de comptabiliser des économies d'énergie associées à cette mesure dans le cadre du PGEÉ 2018 et l'abandon du programme est à prévoir dans le cadre du prochain PGEÉ de Gazifère.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0073, GI-17, Document 1, page 7. Souligné en caractères gras par nous :

Ces constats ont mené à la proposition de nombreux changements dans le cadre du PGEÉ 2018 et permettront d'améliorer directement la performance future des programmes:

- redéfinition de la structure de gestion et de promotion de l'efficacité énergétique afin que la réussite du PGEÉ constitue une responsabilité partagée entre les différents services qui poursuivent une mission connexe;*

- *introduction d'une nouvelle offre de programmes destinés à encourager l'adoption de mesures efficaces et innovatrices et permettant d'accroître la réalisation d'économie d'énergie dans le marché résidentiel et commercial;*
- *mise en place d'un plan d'évaluation pluriannuelle prévoyant la réalisation d'évaluations de processus dans le but d'améliorer la performance globale des programmes (par exemple : niveau de participation, efficacité du programme, qualité du service, etc.);*
- *octroi d'incitatifs financiers destinés aux installateurs (pour certains programmes) afin de permettre à Gazifère de stimuler l'intérêt et la participation des installateurs à la promotion des programmes d'efficacité énergétique;*
- *accroissement du budget de communication afin de reprendre les activités en matière de promotion et d'introduire des activités de formation pour sensibiliser les installateurs aux bénéfices associés à l'utilisation de certains appareils.*

*Gazifère est confiante que les changements **entrepris au cours des dernières années** permettront de redresser la situation et d'engendrer la réalisation d'économies d'énergie plus substantielles.*

Demande(s) :

- a) Sur chacun des cinq boulets de la citation, veuillez fournir **une réponse distincte** indiquant pour chacun de ceux-ci quelles améliorations ont déjà été apportées au cours de l'exercice 2017 ou étaient déjà réalisées avant. Pour chacun de ces boulets et dans chacun de ces cas, veuillez décrire ces améliorations tant qualitativement que quantitativement.

Réponse 4 a) :

Lorsque Gazifère se dit « ...**confiante que les changements entrepris au cours des dernières années permettront de redresser la situation et d'engendrer la réalisation d'économies d'énergie plus substantielles** », elle ne fait pas uniquement référence aux changements apportés dans le cadre du PGEÉ 2018, mais à l'ensemble de la transformation amorcée depuis la décision D-2014-204.

Gazifère a identifié les informations demandées par l'intervenant pour chacun des changements énumérés en préambule et les présente ci-dessous:

La mise en place de la nouvelle structure de gestion du PGEÉ a été amorcée en 2017 par le biais d'échanges avec les autres services impliqués afin notamment de définir les rôles et

responsabilités de chacun. Parmi les autres activités de transition mises en place, notons une présentation des programmes au nouveau représentant en développement de marché et une formation de l'équipe administrative du service des ventes sur les programmes offerts en 2017 ainsi que sur la mécanique de gestion des programmes. Gazifère a également entrepris les démarches nécessaires pour octroyer les accès informatiques nécessaires à la gestion des programmes. Ce travail initial avait principalement pour objectif de faciliter la transition associée à la gestion du PGEÉ, transition qui a débuté officiellement en 2018.

L'introduction de la nouvelle offre de programmes auprès de la clientèle n'a pas été amorcée en 2017. Seul le travail de démarchage visant à identifier les nouveaux programmes potentiels a été réalisé en 2017 en vue d'être présenté dans le cadre du PGEÉ 2018. La mise en place des nouveaux programmes approuvés par la Régie dans le cadre de la décision D-2017-133 s'effectuera en 2018. L'introduction de nouveaux programmes permet de bonifier l'offre en efficacité énergétique et d'accroître la réalisation d'économies d'énergie.

La conception du plan d'évaluation pluriannuelle a été réalisée en 2017. La réalisation des activités d'évaluation s'effectue annuellement et conformément aux décisions de la Régie en la matière. Les activités d'évaluation permettent de suivre les programmes, de préciser les estimations de gains, et de fournir des informations utiles afin de bonifier la livraison des programmes dans le but d'accroître les gains réalisés par les activités en efficacité énergétique de Gazifère.

L'octroi d'incitatifs financiers aux installateurs résulte de constats suite à des échanges avec ces derniers. Conséquemment, en 2017 Gazifère a développé une proposition à cet égard et celle-ci a été approuvée par la Régie dans la décision D-2017-133. En 2018, Gazifère veillera à développer et à mettre en place les outils nécessaires à la gestion et à la promotion de ces incitatifs. L'inclusion d'un incitatif financier destiné à l'installateur devrait permettre à Gazifère de stimuler l'intérêt et la participation des installateurs à la promotion des programmes.

L'augmentation du budget de communication est un changement approuvé par la décision D-2017-133. Gazifère estime que cette majoration du budget de même que la coordination des efforts promotionnels par le service des communications permettront aux programmes d'efficacité énergétique de profiter d'une plus grande visibilité et de rayonner sur des tribunes encore peu exploitées comme les médias sociaux.

- b) Pour chacun de ces boulets et dans chacun de ces cas, veuillez décrire ces améliorations tant qualitativement que quantitativement. Veuillez élaborer.

Réponse 4 b) :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 4 a) de la présente demande de renseignements.

c) Pour chacun de ces boulets et dans chacun de ces cas, veuillez décrire l'impact de ces améliorations tant qualitativement que quantitativement ? Veuillez élaborer.

Réponse 4 c) :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 4 a) de la présente demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, [Pièce B-0171, GI-19, Document 1](#), Tableau, page 17 : attribution 2018 du service des ventes et du service des communications. Souligné en caractères gras par nous. Dans cette pièce, *Gazifère inc.* indiquait qu'elle a apporté une modification importante à sa gouvernance afin d'intégrer dorénavant l'efficacité énergétique à ses activités courantes de ventes et de communication :

*Le service des ventes **inclura l'efficacité énergétique** dans ses échanges avec les entrepreneurs en construction, les installateurs et les firmes de génie-conseil. [...]*
*Le service des communications de Gazifère effectue une planification annuelle de ses activités **en incluant l'efficacité énergétique** au cœur de ses objectifs.*

ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, [Pièce B-0192, GI-28, Doc. 1](#), Réponse 9a à SÉ-AQLPA. Souligné en caractère gras par nous. Quant aux activités de ventes, *Gazifère inc.* explique :

RÉPONSE 9A DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

*Le service des ventes de Gazifère est à l'affût des programmes d'efficacité énergétique offerts à sa clientèle. Toutefois, **jusqu'à présent, il jouait un rôle passif dans la promotion de l'offre en efficacité énergétique**; le représentant en développement de marché informait les entrepreneurs, installateurs et firmes de génie, au besoin, à l'égard des programmes d'efficacité énergétique, mais le plus souvent, il dirigeait les échanges directement vers le service d'efficacité énergétique de Gazifère.*

*C'est l'ETC responsable des programmes d'efficacité énergétique qui avait la responsabilité de rencontrer les entrepreneurs en construction, installateurs et firmes de génie, de promouvoir l'offre et de répondre aux questions. **Or, l'ETC***

responsable des programmes d'efficacité énergétique a, sur une base régulière, peu d'opportunités d'échanges avec ces groupes. Par exemple, contrairement aux représentants de développement de marché, l'ETC dédié à l'efficacité énergétique n'assiste pas aux réunions de démarrage des projets de construction. Ces réunions représentent souvent une opportunité d'échange sur la faisabilité de brancher le projet à gaz naturel. La faisabilité des travaux, les coûts et les avantages (incluant les aides financières disponibles) liés aux programmes d'efficacité énergétique offerts par Gazifère sont autant d'éléments qui peuvent influencer la décision d'un entrepreneur. L'inclusion de l'efficacité énergétique dans le mandat des représentants du service des ventes favorisera la fréquence et la qualité des échanges.

- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, [Pièce B-0192, GI-28, Doc. 1](#), Réponse 8a à SÉ-AQLPA. Souligné en caractère gras par nous. Quant aux activités de communications, Gazifère inc. explique :

RÉPONSE 8A DE GAZIFÈRE INC. À SÉ-AQLPA

Jusqu'à présent, l'efficacité énergétique était une activité gérée comme un service à part entière; la coordonnatrice et l'adjointe coordonnatrice étaient responsables de la gestion et de la réalisation des objectifs de Gazifère, ce qui incluait la promotion de l'offre en efficacité énergétique.

En modifiant la structure de gestion de l'efficacité énergétique, Gazifère transfère les responsabilités associées à ce rôle et les distribue entre divers services (ventes, communication et affaires réglementaires). Le service des communications de Gazifère sera donc, à partir de l'année 2018, responsable de la promotion des activités en efficacité énergétique. Cette nouvelle répartition des tâches permettra aux programmes d'efficacité énergétique de bénéficier d'une plus grande visibilité puisque le service des communications coordonnera ses activités en incluant l'efficacité énergétique dans ses objectifs de communication.

Le service des communications de Gazifère est responsable de la coordination de toutes les activités de communication de l'entreprise et détient des connaissances élargies sur les outils de communication disponibles, les activités promotionnelles en cours et les projets à venir. Par exemple, le service des communications travaille sur un projet en collaboration avec le service des incendies de la Ville de Gatineau pour mettre sur pied une campagne de sensibilisation au monoxyde de carbone. L'une des initiatives de cette campagne est de remettre gratuitement des détecteurs de monoxyde de carbone à des familles défavorisées. Cette initiative a été développée en parallèle aux initiatives de promotion de l'efficacité énergétique. Il s'agit toutefois d'une occasion idéale pour s'adresser aux ménages à faible revenu

alimentés à gaz naturel et de promouvoir du même coup la consommation responsable de l'énergie.

Demande(s) :

- a) Veuillez élaborer et présenter un suivi quant aux modifications citées en référence sur la gouvernance de *Gazifère inc.* qui auraient déjà été apportées en 2017 afin d'intégrer l'efficacité énergétique à ses activités courantes de ventes et de communication.

Réponse 5 a) :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 4 a) de la présente demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6

Références :

- i) **Jacques FONTAINE pour Stratégies Énergétiques et l'Association Québécoise De Lutte Contre La Pollution Atmosphérique (SÉ-AQLPA)**, Dossier R-4003-2017, Phase 1, [Pièce C-SÉ-AQLPA-0009, SÉ-AQLPA 1, Document 1](#), page iii :

Une piste de solution pourrait reposer sur l'amélioration de la connaissance par Gazifère Inc. des besoins de sa clientèle.

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, [Pièce B-0171, GI-19, Document 1](#), pages 9 et 10. Souligné en caractère gras par nous :

À ce jour, Gazifère n'a réalisé aucune étude du potentiel technicoéconomique en efficacité énergétique pour son marché et dispose d'une connaissance très limitée de sa clientèle. *Consciente de l'importance de données prévisionnelles dans l'analyse et l'approbation de son offre en efficacité énergétique, Gazifère a récemment confié au Consultant un mandat de segmentation de la clientèle. Les données récoltées serviront à dresser un portrait plus précis de la clientèle commerciale de Gazifère en segmentant les 3 500 clients par secteur d'activités. Ces données seront utiles pour développer les objectifs de participation de même que pour sélectionner les programmes d'efficacité énergétique qui seront offerts à la clientèle dans le cadre des prochains PGEÉ.*

*Par ailleurs, Gazifère **amorce en 2017** un processus de collecte de données en continu servant à récolter les informations nécessaires à la détermination des taux de distorsion et à l'amélioration des programmes (ex. identification des facteurs*

d'influences dans le choix de participer au programme), un exercice qui contribuera également à renforcer la valeur des paramètres utilisés aux fins de l'établissement des cas-types.

Demande(s) :

- a) Veuillez élaborer et présenter un suivi quant aux modifications citées en référence sur la gouvernance de *Gazifère inc.* qui auraient déjà été apportées en 2017 afin, premièrement, de connaître son potentiel technicoéconomique en efficacité énergétique pour son marché et deuxièmement, de disposer d'une meilleure connaissance de sa clientèle.

Réponse 6 a) :

Conformément à son plan d'évaluation, Gazifère a entrepris en 2017 la collecte de données visant l'évaluation de processus des programmes, soit l'analyse de la conception et de la mise en œuvre d'un programme dans le but d'améliorer sa performance globale.

En ce qui a trait à la connaissance de sa clientèle, des études de potentiel¹ ont été consultées et un exercice à haut niveau permettant de segmenter et d'identifier le potentiel d'efficacité énergétique de la clientèle commerciale a été réalisé afin d'obtenir des informations additionnelles permettant d'enrichir les orientations, d'améliorer et de développer l'offre en efficacité énergétique de Gazifère.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0075, GI-17, Document 2.1, page 1, ligne Abaissement de la température, colonnes nombre de participants.

Demande(s) :

- a) Comment expliquez-vous le succès de participation du programme d'abaissement des températures des chauffe-eau plus 139%, soit 389 réel contre 280 prévus ?

¹ **Source :** Ontario Energy Board: https://www.oeb.ca/oeb/Documents/EB-2015-0117/ICF_Report_Gas_Conservation_Potential_Study.pdf et Gaz Métro: http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/390/DocPrj/R-3987-2016-B-0133-DemAmend-Piece-2017_03_01.pdf

Réponse 7 a) :

En 2017, le nombre d'ajouts nets de chauffe-eau en location (ajouts moins échanges) dans le marché résidentiel, a été plus important qu'en 2016 et qu'anticipé par les projections initiales du PGEÉ.

- b) Si oui, comment se compare la précision de cette prévision à l'horizon 2 avec la précision de la prévision à l'horizon 1 ?

Réponse 7 b) :

Gazifère ne comprend pas la référence aux prévisions des horizons 1 et 2 auxquelles réfère l'intervenant dans sa question.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0075, GI-17, Document 2.1, page 1, programmes Appui aux initiatives volet Optimisation et volet Implantation.

Demande(s) :

- a) Dans quelle mesure les difficultés d'organisation internes à *Gazifère inc.* expliquent-elles l'absence de participants dans les programmes C et I Appui aux initiatives, les deux volets ?

Réponse 8 a) :

Les sections *Sommaire des résultats* et *Constats* du Rapport annuel de Gazifère (pièce GI-17, Document 1), font état des difficultés rencontrées en 2017. Ces constats sont applicables à l'ensemble du PGEÉ 2017 à l'exception du programme *Chaudière à condensation* qui bénéficie d'une certaine notoriété dans le marché, et du programme *Abaissement de la température du chauffe-eau*, qui est directement tributaire des installations effectuées dans le programme de location de Gazifère.

Le programme *Appui aux initiatives* (volets *Optimisation énergétique* et *Aide à l'implantation*) a pour particularité d'être un programme plus difficile à promouvoir et à administrer puisqu'il s'accompagne de nombreux critères d'admissibilité et d'étapes plus techniques. Par ailleurs, en 2017, ce programme a fait l'objet de modifications à la suite de la décision D-2017-028 (méthode de calcul de la PRI en 2 étapes, modification du guide du participant pour refléter des précisions et pour assurer la préadmission obligatoire des

demandes de participation, ajustement des plafonds d'aide financière) rendant le processus de révision du programme plus ardu.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0075, GI-17, Document 2.1, page 1, programme Supplément MFR-C et I.

Demande(s) :

- a) Avez-vous une explication à l'absence de participation dans le programme Supplément MFR - C et I ? Veuillez élaborer.

Réponse 9 a) :

Les sections *Sommaires des résultats* et *Constats* du Rapport annuel de Gazifère (pièce GI-17, Document 1), font état des difficultés rencontrées en 2017. Ces constats sont applicables à l'ensemble du PGEÉ 2017 à l'exception du programme *Chaudière à condensation* qui bénéficie d'une certaine notoriété dans le marché et du programme *Abaissement de la température du chauffe-eau*, qui est directement tributaire des installations effectuées dans le programme de location de Gazifère.

Le programme *Supplément pour les ménages à faible revenu* a pour particularité d'être tributaire du succès des autres programmes offerts dans le marché commercial. En effet, ce programme offre une bonification supplémentaire au participant ayant adhéré à un autre programme d'efficacité énergétique commercial de Gazifère. Considérant que seul le programme *Chaudière à condensation* a connu du succès en 2017, Gazifère n'est pas étonné de l'absence de participants dans le programme *Supplément pour les ménages à faible revenu*. Par ailleurs, Gazifère note que ce programme nécessiterait beaucoup plus d'efforts de démarchage et de promotion afin de possiblement engendrer des résultats satisfaisants. La présence de ce programme dans l'offre de programmes de Gazifère sera reconsidérée dans le cadre du prochain PGEÉ.

Demande de renseignements S.é.-AQLPA-2-10

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0074, GI-17, Document 2, Programme d'abaissement de la température des chauffe-eau, méthode de calcul des gains unitaires, pages 4 à 6.
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2016, Phase 1, Pièce B-0076, GI-10, Document 2, pages 3 et 4.

Demande(s) :

- a) Quels sont les éléments spécifiques qui ont changé entre la fermeture des livres 2016 et celle de 2017 pour expliquer l'écart entre les économies d'énergie unitaire ?

Réponse 10 a) :

La méthodologie présentée lors de la fermeture des livres 2016 (Référence ii) a été mise à jour par la réponse à la Demande de renseignements no 1 de la Régie à Gazifère (Requête R-4003-2017, Phase 1, Pièce B-0115, GI-14, Document 1, pages 10 à 14). Cette méthodologie est expliquée en détail à la pièce en Référence i.

L'écart résulte tout d'abord d'une révision de l'algorithme utilisé pour déterminer les gains unitaires de la mesure.

Le tableau suivant présente les paramètres qui ont été mis à jour lors de l'exercice de fermeture 2017.

Paramètre	Explicatif
Surface du réservoir moyen des chauffe-eaux installés	Révision basée sur les modèles de chauffe-eaux installés en 2017
Rendement de rétablissement moyen	Révision basée sur les modèles de chauffe-eaux installés en 2017
Consommation journalière d'eau chaude par ménage	Révision basée sur l'évaluation du programme PE113 d'Énergir
Impact de l'abaissement de la température sur la proportion d'eau chaude consommé	Révision basée sur les nouveaux calculs présentés dans le PGEE2018 de Gazifère

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0074, GI-17, Document 2, Tableau des résultats, page 11, ligne « Gain unitaire brut moyen (m³ par appareil), colonne Total 2017 commercial.

Demande(s) :

- a) Quel est le sens d'additionner 1341,6 m³ associé aux petits appareils et 10 616,5 m³ associé aux gros appareils pour obtenir 11 958,1 m³ ? Une valeur plus représentative ne serait-elle pas la moyenne pondérée soit (1341,6*2+10616,5*6) le tout divisé par 8 soit 8 297,8m³ ?

Réponse 11 a) :

Le tableau corrigé est présenté ci-dessous :

	Abaissment de la température	Total 2017 résidentiel	Chaudières à cond. (< 300 kBtu/h)	Chaudières à cond. (≥ 300 Btu/h)	Total 2017 commercial
Nombre de participants	389	389	2	3	5
Nombre d'appareil installés	389	389	2	6	8
Capacité ou surface installée totale (Btu/h)	-	-	399 000	10 000 000	10 399 000
Gain unitaire brut moyen (m3 par appareil)	56	56	1 342	10 617	<u>8 298</u>
Économies brutes annuelles totales réelles (m3)	21 823	21 823	2 683	63 699	66 382
Effets de distorsion	-6%	-	-30%	-30%	-
Économies nettes annuelles totales réelles (m3)	20 514	20 514	1 878	44 589	46 468
Économies nettes annuelles totales prévues (m3)	14 581	14 581	2 486	54 411	56 897
Écart des deux lignes précédentes (m3)	5 932	5 932	(608)	(9 822)	(10 430)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0074, GI-17, Document 2, page 12, avant dernière ligne :

Un taux d'actualisation de 3,92% a été utilisé pour le calcul des tests économiques.

Demande(s) :

a) Comment déterminez-vous le taux d'actualisation de 3,92% ? Veuillez justifier.

Réponse 12 a) :

Le taux d'actualisation a été établi lors du PGEÉ 2015-2016 sur la base du calcul du taux de rendement sur la base de tarification et du coût en capital prospectif, dans le cadre de la phase 3 de la cause tarifaire 2015 (Dossier R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0079, GI-17, Document 2.2.2). Le taux d'inflation présumé est de 2 %.

Le taux d'actualisation sera révisé pour le PGEÉ 2019-2020 en fonction des données les plus récentes disponibles.

b) Selon vous est-ce un taux réel ou nominal ? Veuillez justifier.

Réponse 12 b) :

Les analyses du PGEÉ sont effectuées en dollars réels. Le taux d'actualisation utilisé est donc un taux réel.

c) Dans le calcul du TCTR les coûts évités sont-ils indexés ? Veuillez justifier.

Réponse 12 c) :

Les coûts évités et tarifs utilisés dans les analyses économiques du PGEÉ sont maintenus constants pour toute la période couverte par l'analyse.

d) Si oui, quel est le taux d'indexation retenu ? Veuillez justifier.

Réponse 12 d) :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 12 c) de la présente demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-13

Référence : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4032-2018, Phase 2, Pièce B-0074, GI-17, Document 2, page 13, colonne Coûts unitaires évités, secteur commercial et Institutionnel

Demande(s) :

- a) Doit-on comprendre de la colonne des couts évités que tous les programmes du secteur commercial et institutionnel visent des charges de chauffage des locaux ? Veuillez expliquer et justifier.

Réponse 13 a) :

L'ensemble des mesures implantées dans le secteur commercial en 2017 vise des charges de chauffage des locaux.

Seul le programme *Appui aux initiatives* inclut des mesures touchant les charges de base, pour lesquelles il n'y a eu aucun participant en 2017. Comme la majorité des projets soutenus par le programme *Appui aux initiatives* par le passé visaient principalement les charges de chauffage des locaux, cette valeur de coûts évités est utilisée pour le cas-type de ce programme.

Le PGEÉ 2018 de Gazifère a introduit de nouveaux programmes touchant spécifiquement à d'autres usages.